



Mesdames et Messieurs les Maires du département du Puy-de-Dôme,

Objet : Situation insoutenable des Réseaux d'aide aux élèves en difficulté (RASED) dans le Puy-de-Dôme

Voici deux ans que la réforme de la formation des enseignants spécialisés a été profondément modifiée par la mise en place du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) cadré par la Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive. Onze organisations syndicales et associatives s'étaient inquiétées de l'avenir de l'adaptation scolaire et notamment des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). Elles formulaient une série de demandes sur l'organisation du CAPPEI, que soient réaffirmées les missions des enseignants spécialisés, et que soit assurée la présence des réseaux partout sur les territoires.

Le bilan de la première phase des mutations dans notre département laisse sept postes RASED vacants : cinq postes spécialisés aide à dominante pédagogique (dénommés Maîtres E) rattachés aux écoles Vercingétorix à Aubière, Anatole France à Clermont-ferrand, Saint Georges de Mons, Coudes, Saint Gervais d'Auvergne, et deux postes spécialisés aide à dominante relationnelle (dénommés Maîtres G) rattachés aux écoles Maurice Genest à Riom et Saint Georges de Mons. A ces postes restés vacants, il faut rajouter le poste E rattaché à l'école Jules Verne à Clermont-Ferrand et situé en secteur éducation prioritaire renforcée. La circonscription de Riom Combrailles est particulièrement impactée. Les élèves et les enseignants de cette circonscription devront supporter l'absence de quatre postes RASED sur sept si l'on y ajoute le poste G de Saint Eloy-les-Mines non remplacé. Au total, sur notre département neuf postes RASED seront inoccupés alors même que des enseignants sont volontaires pour occuper ces postes ou accéder à la formation leur permettant d'exercer ces missions.

Pourtant les enseignants spécialisés des RASED sont en première ligne pour remédier aux difficultés d'adaptation à l'école relevant du rapport au savoir, du rapport à la loi, du rapport à l'apprentissage, à l'école, à la vie en collectivité en présence ou non d'un handicap reconnu. Le mardi 3 octobre 2017, le ministre de l'Education nationale, **Jean-Michel Blanquer** répondait aux [questions de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation](#) notamment sur l'organisation des **RASED**.

Les **maîtres G** et **E** « ne sont pas remis en question, avait-il affirmé devant les députés. Nous avons besoin, dans le système scolaire, de psychologues, nous avons besoin de **maîtres E**, nous avons besoin de **maîtres G** ».

Au regard de la situation de notre département, l'Inspecteur d'Académie, n'a proposé, pour des raisons budgétaires, aucun départ en formation CAPPEI parcours RASED aide pédagogique et aide relationnelle pour compenser un nombre important de départs à la retraite. Même s'il s'est engagé à étudier la possibilité d'un départ en formation D et qu'il cherche une solution concernant le poste RASED, en REP+ (à l'école élémentaire Jules Verne), le compte n'y est pas.

Les personnels des RASED témoignent de la forte croissance des demandes d'aide au RASED formulées par les enseignants des classes. Sur les territoires où des RASED complets seront désormais absents ou incomplets, il n'existera plus d'autre réponse que la réponse médicale, tant pour les enseignants que pour les familles alors même que les structures médico-sociales sont débordées et que les listes d'attente ne cessent d'augmenter. Paradoxalement, un guide de la gestion des élèves au comportement perturbateur à destination des enseignants été rédigé par le CHSCT-D afin de remédier à l'explosion de ce type de situations qui mettent à mal les professionnels et l'école. Dans ce guide, l'utilité des RASED est reconnue. Avec des moyens amputés, comment faire face ?

Si cette situation perdure, la prévention de l'échec scolaire sera gravement mise en cause avec le risque de voir un grand nombre d'enfants verser dans le champ du trouble ou du handicap, faute d'aide spécialisée « ordinaire ».

Nous soutenons le principe d'une école inclusive. Elle doit bénéficier des moyens nécessaires à sa mise en œuvre sans remettre en cause les métiers de l'adaptation scolaire. Inclusion et adaptation participent, conjointement, de la lutte contre les inégalités scolaires.

Nous vous demandons de bien vouloir appuyer notre intervention auprès de l'Inspecteur d'Académie afin qu'il prenne les mesures nécessaires afin de pourvoir l'ensemble des postes RASED pour que tous les territoires puissent être couverts par des RASED complets dans l'esprit de la circulaire de 2014 toujours en vigueur.

La priorité au primaire doit s'incarner par des actes.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 juillet 2019